



Installations photovoltaïques

Lorsque vous vous apprêtez à installer un système photovoltaïque aux TNO, voici ce que vous devez soumettre au service des inspections du GTNO :

- Une demande de permis dûment remplie;
- Un schéma unifilaire indiquant tous les éléments, notamment la mise à la terre (le cas échéant), la taille du conducteur de liaison, le calcul de la charge et la taille des disjoncteurs;
- Des fiches techniques de tous les éléments approuvés qui doivent être utilisés;
- Le schéma des systèmes de plus de 15 kW élaboré par un ingénieur professionnel agréé aux TNO;
- Les installations à haute tension accompagnées d'un ensemble complet de dessins techniques estampillés par un ingénieur professionnel agréé aux TNO.

Les personnes qui installent des systèmes photovoltaïques aux TNO doivent être des compagnons électriciens qualifiés enregistrés auprès du service des inspections.